

Le retour du rapport salarial ?

L'analyse régulationniste du rapport salarial historicise le travail en tant que composante permanente des rapports de production et montre que le travail se transforme au gré des contraintes de l'accumulation et de la conflictualité sociale. Le rapport salarial décrit, pour un temps donné, une mise en cohérence de l'organisation du travail, du mode de vie des travailleurs et des modalités de leur reproduction. A ce titre, il correspond à la face travail du rapport de production. L'autre face, le capital, est restituée par le régime d'accumulation. La TR a montré qu'à chacun d'entre eux correspond une forme dominante de rapport salarial. Centrale pour les régimes d'accumulation passés, la flexibilité du taux de salaire et de l'emploi en a été aussi périodiquement la principale limite.

La centralité de l'étude des déterminants et des effets de l'évolution de la répartition fonctionnelle des revenus est une caractéristique de l'analyse post-keynésienne. Les post-keynésiens expliquent que les changements importants observés dans la répartition des revenus et la hausse des inégalités salariales sont des déterminants majeurs de la crise financière globale de 2008 et de la dynamique macroéconomique observés. La diversité des régimes de croissance mise en évidence par ces auteurs est aussi expliquée par les différences de fonctionnement des marchés de l'emploi ou par des caractéristiques structurelles des économies analysées. Documenter les évolutions du rapport salarial est donc un enjeu aussi pour les PK.

La longue dégradation du rapport salarial fordiste a été étudiée. Mais les interrogations autour du travail, de ses recompositions, des éléments susceptibles de faire émerger un rapport social de travail alternatif ont moins retenu l'attention. Ainsi, jusqu'ici aucun régime de travail cohérent, articulant le développement marchand de la force de travail par le développement du travailleur lui-même, ne s'est dégagé. Pour autant, des effets de cette transformation sont bien présents dans le régime d'accumulation ou dans les modalités de détermination des termes des conflits de répartition. Cet appel à communication vise à les documenter selon une double perspective.

Le travail, l'emploi et indissociablement, leur caractère conflictuel, sont pleinement de retour dans l'actualité. La première partie de cet appel à communication a pour objet un inventaire conjoncturel raisonné et critique de leurs manifestations.

- Le contexte inflationniste actuel suscite d'importantes revendications salariales. Si leur légitimité n'est généralement pas contestée, la menace d'une réactivation de la boucle prix-salaires leur est le plus souvent opposée. Sont-elles susceptibles de rompre la longue période de modération salariale, débutée dans les années 1980, et qui a conduit à la déformation du partage de la valeur ajoutée au profit des revenus du capital ?
- Les marchés du travail nationaux ont connu des réformes visant à accroître leur flexibilité. Ces dernières valorisent les initiatives individuelles dans des relations d'emploi inégales. En France, elles instituent l'entreprise comme lieu central de la négociation et parient sur les prérogatives du CSE pour les entreprises de plus de 11 salariés, dont les conditions d'exercice supposent une expertise inexistante et des difficultés réelles de la syndicalisation. Pourtant, le chômage et la précarisation de l'emploi, en développement depuis les années 1970, avaient déjà signé le retour des mécanismes concurrentiels dans la détermination des salaires et de l'emploi.
- Chômage et précarité ont contribué à faire émerger des activités diverses en dehors du salariat. L'économie sociale et solidaire en porte certaines, introduisent parfois la question du contrôle de l'outil de production par les travailleurs eux-mêmes à travers les coopératives. L'ubérisation ou la plateformes de l'emploi en porte d'autres. Cette dernière concerne une offre d'activités issue des entreprises de la e-tech. Basée sur l'auto-entrepreneuriat, elle lie les revenus d'activité (plutôt bas) à une autonomie complète de l'individu dans l'allocation de son temps de travail et repose sur

le transfert au travailleur du financement des risques sociaux et du risque en capital avancé pour réaliser l'activité. Ces nouvelles formes d'organisation productive sont paradoxales : l'activité peut y être durablement préférée à la rémunération et elles conduisent à réintroduire le travail salarié comme forme juridique supérieure de la protection du travailleur.

- Partout, la crise sanitaire a accéléré des questions émergentes sur le rapport au travail salarié ou sur le sens du travail et amorcent des refus sur les modalités de son organisation. Pour l'instant, les réponses sont surtout de nature individuelle. Si les manifestations en sont floues et diverses, telles que la grande démission, le quiet quitting... , leur épaisseur statistique est clairement perceptible.

La seconde partie de cet appel porte sur les aspects plus structurels du travail et de l'emploi.

- A travers l'éducation, la santé, la protection de la vieillesse..., le travail est désormais l'objet d'une importante activité de production, aussi bien pour la force de travail que pour la population, depuis longtemps dans les pays développés mais également, désormais, dans les pays en développement. Selon les pays, ces dépenses sont publiques, sociales ou privées. Quelle qu'en soit la nature, leur part dans les PIB nationaux est proche de 40 % dans les pays développés¹. Comment et pourquoi des modalités de financement historiquement disparates conduisent-elles à dégager un objet relativement homogène ? Ces modalités de financement différenciées conduisent-elles à une mise en cohérence permettant de décrire un pôle de production de la qualité de la force de travail et de la population ? Si oui, sont-elles déductibles des transformations structurelles du régime d'accumulation ?
- Depuis les années 1970, l'un des moteurs fordistes de la réalisation du profit est désactivé : les économies capitalistes sont confrontées à un ralentissement de la croissance de la productivité du travail. Ce dernier continue à être interrogé par la montée des emplois de services dans l'emploi total. Il reste qu'il ne s'est effondré nulle part. Pourquoi la possibilité d'une baisse massive du temps de travail, imaginée par Keynes en 1930 dans sa « Lettre à nos petits-enfants », n'est-elle pas considérée comme une option contre le chômage et le sous-emploi ? Dans ce contexte général, les innovations implantées sur la frontière technologique génèrent néanmoins des gains de productivité qui vont de pair avec des gains salariaux et de fortes inégalités salariales. La particularité de cette exception est-elle dans le fait que la productivité du travail continue de supporter l'innovation ou est-elle plutôt dans l'altération du régime historique de croissance de la productivité du travail qui semble dépendre désormais du travail qualifié et de sa production ? Ce phénomène contribue-t-il à expliquer la financiarisation des économies ainsi que l'allongement des chaînes globales de production ?
- La maîtrise sectorielle des dépenses publiques et sociales visée par de nombreux gouvernements se traduit par la baisse de la qualité des services liés à ces dépenses. Cela altère leur croissance auto-entretenu au prix d'inégalités qui amplifient la dégradation de la rémunération marchande de la force de travail. La crise sanitaire est un puissant révélateur du coût de la lutte contre ces « coûts ». Les termes d'un nouveau compromis institutionnalisé fondateur d'un rapport social de travail sont sans doute présents. En est-il posé pour autant ?
- Ces mouvements de fond interviennent dans un contexte de transition écologique. Depuis 2009, le concept de transition juste, associant la transition énergétique à la question sociale, est porté par les institutions internationales à l'initiative de la Confédération syndicale internationale. Pour l'instant, ses déclinaisons concrètes ou prospectives restent floues. Peut-on pour autant douter qu'elles sont parties intégrantes de la redéfinition d'un rapport social de travail (de progrès) ?

¹ Autour de 30 % pour les risques sociaux et autour de 8 % pour l'éducation dans son ensemble.

Porteurs :

Sandrine Michel, ART-Dev, Université de Montpellier sandrine.michel@umontpellier

Jonathan Marie, CEPN, Université de Paris 13 jonathan.marie@univ-paris13.fr

A la suite de cet atelier, les organisateurs souhaitent proposer un numéro spécial de revue sur ces thématiques, numéro qui pourrait être accueilli par la Revue de la régulation

Merci de nous adresser vos propositions.

Calendrier

27 février 2023 Date limite de réception des projets de communication

Fin mars 2023 Réponse du comité scientifique aux auteurs

1er juin 2023 Date limite de réception des textes définitifs